

Identifier une résistance des strongles à un produit antiparasitaire

Si vous avez un doute sur l'efficacité d'un produit antiparasitaire contre les strongles, vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire pour réaliser un test d'efficacité. C'est assez simple et peu coûteux. Ce test comprend trois étapes. Il faut tout d'abord s'assurer que les animaux sont bien parasités en prélevant les crottes d'une dizaine de brebis et en demandant une coprologie de mélange au laboratoire (Prix : de 15 à 20 €). La deuxième étape consiste à constituer deux lots de 10 brebis (d'état général équivalent) minimum chacun avec un lot « témoin non traité » et un lot « traité avec l'antiparasitaire suspecté d'être moins efficace ». Cette taille de lot minimum est très importante car il y a une grande variabilité d'excrétion des œufs selon les individus. De faibles effectifs fausseraient les résultats.

Un taux de réduction de 95 % minimum

Les brebis sont alors toutes identifiées par lot par une marque à la bombe par exemple. Toutes les crottes des brebis sont prélevées en individuel. Enfin, après 7 à 17 jours selon la molécule testée, les crottes de toutes les brebis sont de nouveau prélevées et envoyées pour analyse en sacs individuels. Si la réduction du nombre d'œufs de strongles entre les deux prélèvements est supérieure à 95 %, le traitement a été efficace. En revanche, si la réduction du nombre d'œufs de strongles entre les deux prélèvements est inférieure à 95 %, un défaut d'efficacité est suspecté voir avéré. Pour en savoir plus, quatre nouvelles vidéos sont à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « Lutter contre la résistance des strongles digestifs aux produits antiparasitaires ».

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

La résistance aux antiparasitaires est un enjeu majeur en matière de santé des ovins.



Crédit photo : CIIRPO

Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR DE LA COMBLE, Carole LE CREFF
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Elevage/CIIRPO)